



# Le Poulainvillois

# HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

- Mardi de 11h à 12h30 et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

**Téléphone** : 03.22.43.26.16

Site Internet :

www.ville-poulainville.fr

#### Messageries:

- m.caridroit@amiens-metropole.com
- mhblandurel@poulainville.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- -Lundi au vendredi de 11h à 15h
- -Samedi de 10h30 à 12h

Téléphone: 03.22.43.46.19

#### ALERTES SIRENE

- Chaque premier mercredi du mois 11h45 : test de fonctionnement
- 3 cycles de 1mn 41s séparés de 5s: alerte.
- Sonnerie de 30 s: fin d'alerte.

Toutes les infos sur villepoulainville.fr/mairie/alertes

Edito.	1-2
Réunion de conseil municipal du 05 décembre 2022.	3-4
La vie municipale	5-6-7 8-9
La vie associative.	10-11 12

## ÉDITO DU MAIRE

Alors que s'ouvre 2023, l'équipe municipale et moi-même, sommes heureux de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, une année de joie, de santé et de réussite dans tous vos projets. J'ai une pensée particulière pour les plus démunis, ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement et pour ceux qui nous ont quittés.

La pandémie qui joue les prolongations et change même de visage, à laquelle s'ajoute la guerre d'Ukraine, bouleversent nos vies, que ce soit sur le plan professionnel, familial, amical ou sur le plan des loisirs.

Je vous souhaite de trouver en 2023 toutes les raisons d'être heureux et toutes les forces nécessaires pour surmonter les épreuves.

Souhaitons-nous un avenir meilleur malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontées.

Aussi, c'est un réel plaisir de débuter cette nouvelle année en souhaitant aux nouveaux habitants la bienvenue à Poulainville.

Quoiqu'il en soit, nous avons pu renouer en 2022 avec toutes les activités culturelles et festives.

C'est lors de l'entrée dans une nouvelle année que s'expriment et se dessinent les projets et les vœux.

Malgré la baisse continue des dotations, nous maintiendrons à son niveau le taux d'imposition de la commune.

Avec la Métropole, les communes mettent en commun des moyens, des projets et une solidarité qui va dans le sens de l'amélioration ; ainsi, nous avons vu :

- La création de la voie cyclable qui nous rapproche de la ville en toute sécurité, améliorant du même coup l'accès et le paysage à l'entrée de la commune.
- L'aménagement d'un tronçon de la rue René Hélot, permettant aux habitants des nouveaux logements de s'installer dans un environnement convenable.

.../...

• Et prochainement, ce sera le remplacement des sources lumineuses par des LED sur l'éclairage public des voies métropolitaines.

Du côté municipalité, les décisions adoptées, les réalisations en cours ; toutes ces informations sont portées à votre connaissance par les moyens de communication habituels.

Les plus importantes sont :

- l'adressage avec la dénomination et la numérotation métrique de certaines rues appelées à évoluer.
- Le reclassement des chemins ruraux, des voies communales et des rues.
- La finalisation de la restauration des six calvaires, patrimoine historique de notre commune.
- L'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants.
- L'installation de panneaux photovoltaïques pour le groupe scolaire.
- Le projet d'une résidence pour séniors.
- La construction d'un atelier municipal.
- La révision du PLU, qui nous donnerait la possibilité d'accueillir des artisans, des commerces et des petites entreprises qui créeront des emplois, de l'activité et de la ressource.

Toutes ces actions ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et constituent un élément fort du développement économique de la commune.

Ce développement s'accompagne de la tenue et du fleurissement des voiries.

Les efforts menés par les agents communaux, par de nombreux bénévoles qui procèdent à l'aménagement et à l'entretien des massifs fleuris et par les particuliers qui œuvrent pour agrémenter leur demeure, ont permis d'obtenir une deuxième fleur au concours régional des Villages Fleuris. Cette distinction est décernée par une commission du Conseil Régional des Hauts de France. Nous pouvons leur adresser toutes nos félicitations.

Dans la catégorie des "Maisons fleuries avec espace visible de la rue", un 3ème prix a été décerné par le Jury Départemental à des Poulainvillois : Madame et Monsieur Demanesse, encore bravo.

Les illuminations font également partie des actions d'animation. Comme chaque année, les plus belles compositions sélectionnées par le jury vont être nommées et récompensées par les membres de la commission fleurissement et illuminations.

Mais avant de conclure, j'adresse mes remerciements à toutes celles et ceux qui participent à la cohésion sociale de notre village, les bénévoles, les entrepreneurs, les acteurs sociaux et associatifs, les enseignants, les sapeurs-pompiers, les gendarmes, les intervenants des services publics, le personnel communal et les élus, encore merci à eux.

Je termine en renouvelant mes vœux de bonheur, de santé et de succès les plus sincères et les plus chaleureux.

Je vous souhaite une excellente année 2023.

Le Maire

Page 3

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

#### Adhésion de la commune de Coisy à Amiens-Métropole

La commune de COISY a informé Monsieur le Préfet qu'elle souhaitait se retirer de la communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le conseil communautaire d'Amiens Métropole a accepté la demande d'adhésion par délibération du 29 septembre 2022. Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité.

#### Demande d'adhésion à la convention de partenariat entre l'UGAP et Amiens-Métropole

Le Maire informe du contenu de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales des Hauts de France et Communauté d'Agglomération Amiens-Métropole. Le conseil municipal, à la majorité, donne un accord pour demander l'adhésion à la convention de partenariat signée entre l'union des groupements d'achats publics (UGAP) et Amiens-Métropole.

#### Décision Modificative n°3

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit approuver la délibération. Cette délibération concerne l'intégration des travaux en régie du logement communal, l'achat d'un bien communal et la révision du PLU. Ce jeu d'écriture n'affecte en rien le budget. Voté.

### Révision du PLU (Présentation du PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques; définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune; fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le conseil municipal prend acte du débat concernant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La délibération est consultable au secrétariat.

#### Boisement pour partie d'une parcelle de terrain communal

Ayant l'objectif d'améliorer le cadre de vie des Poulainvillois en favorisant la biodiversité, il est proposé au conseil municipal de boiser une parcelle actuellement en friche, dans le cadre du Plan Régional "Plan arbres en Hauts de France". Les travaux comprendraient, la plantation partielle de la parcelle ZO 38 sur la base de 400 plants par ha, avec une diversité d'espèces et d'essences locales adaptées : chêne, érable, aulne, hêtre, merisier, noyer et la protection des plants contre les nuisibles. Le coût TTC s'élève à 1.874.00 €. La commune sollicitera une aide du Conseil Régional. Voté à l'unanimité.

#### L'AGENDA COMMUNAL 2023 EST PARU

Ce guide a été réactualisé et vous permet de connaître la liste des commerces et services de proximité mis à jour. Il vous est distribué avec ce Poulainvillois.

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022 (suite)

#### Vente terrain et ancien château d'eau

L'ancien château d'eau de la commune situé en bordure de la Route Nationale 25, est laissé sans entretien depuis plusieurs décennies. Les propriétaires du terrain contigu ont émis le souhait d'acheter à la commune une partie de la parcelle ZO 38 et du château d'eau avec son forage. Compte-tenu de la vétusté du bâti et sans perspective sur le devenir de cet ouvrage, le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné un avis favorable à la vente du terrain.

#### Création d'une aire de jeux

Le projet présenté sera réalisé de part et d'autre du sentier entre la Place et le groupe scolaire.

Le montant des travaux est estimé à 57.904 € HT. Les subventions attendues sont :

Etat (DETR) 35% soit 20.266 €

Conseil Départemental 40% soit 23.162 €

Reste à charge de la Commune 14.476 € HT Voté à la majorité.

#### UNE DEUXIÈME FLEUR POUR POULAINVILLE

C'est avec fierté que les représentants de la commission "fleurissement" ont reçu le label "2 fleurs" de la part du jury régional de fleurissement le 13 décembre dernier au théâtre municipal de Noyon.

Cette 2ème fleur a pu être obtenue grâce à un travail collectif : les Poulainvillois en participant au concours des maisons fleuries, les employés communaux, les bénévoles, les services d'Amiens-Métropole qui participent à la propreté de la commune, aux plantations, à l'entretien et l'arrosage des plates-bandes. C'est un travail d'équipe.



## OPÉRATION "COLLECTE DES SAPINS"

Un ramassage de sapins est programmé dans la commune le **mardi 17 janvier 2023** dans la matinée. Merci aux intéressés de déposer leur sapin de façon bien visibles devant leur habitation dès 9h.

## "HAUTS DE FRANCE PROPRES" : LA DATE EST FIXÉE

Comme en 2022, l'opération se déroulera en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves de Poulainville. Retenez dès maintenant la date du **samedi 18 mars**. Rendez-vous à 9 h devant la mairie.

## UNE SALLE DES FÊTES BIEN REMPLIE LORS DE LA BABY-BOURSE

Ce rendez-vous annuel a intéressé de nombreux parents souvent accompagnés de leurs enfants. Le nombre d'exposants était au maximum et l'afluence des chineurs était importante en début d'après midi. Vêtements, livres, matériels de puériculture, jouets ont trouvé de nombreux propriétaires. "C'est une manifestation dans une ambiance agréable, intéressante quelques semaines avant Noël" témoignait une famille à la sortie.

## UN POULAINVILLOIS A REÇU LA LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons la nomination au grade de chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur par décret du Président de la République, de Monsieur Ahmed Chérifi. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Page 5

#### UN SPECTACLE ET DES CADEAUX OFFERTS AUX ENFANTS

Le public nombreux a apprécié le spectacle proposé par Cirqu'onflexe : "Tic Tac Hop".

Petits et grands ont pu participer aux différentes animations. Ensuite, les enfants nous ont fait une belle surprise en interprétant des chants de Noël.

Enfin, le père Noël, de passage à Poulainville, a offert un cadeau à plus d'une centaine d'enfants présents et scolarisés à Poulainville.









## LE PÈRE-NOËL EST ÉGALEMENT PASSÉ À LA CANTINE SCOLAIRE

Très satisfait de sa première rencontre avec nos petits Poulainvillois, Père-Noël a souhaité leur faire une surprise. Il est passé de nouveau à la cantine jeudi 15 décembre pour leur distribuer quelques friandises.



## 11 DÉCEMBRE 2022 : REPAS TRADITIONNEL DES AÎNÉS

C'est avec beaucoup de bonheur que les élus ont renoué avec la tradition pour un moment de convivialité avec leurs aînés en fin d'année. Après son mot d'accueil à la centaine de participants, Claude notre Maire, accompagné de notre conseillère départementale, Zohra Darras ont souhaité la bienvenue à nos doyens : Geneviève Berry et Henri Gazil. Les séniors ont ensuite apprécié le repas préparé par les Etablissements Cornet. Notre animateur habituel, Patrick Thuillier a entraîné nos participants pour quelques pas de danse. Enfin, à l'issue de l'après-midi, chaque aîné a reçu son traditionnel colis de Noël.









#### MERCI AUX POULAINVILLOIS QUI FONT SCINTILLER POULAINVILLE

Noël 2022 était placé sous le signe de la sobriété énergétique. Mais parce que Noël reste magique, beaucoup de foyers, comme la commune, ont préféré maintenir les illuminations tout en réduisant leur nombre ou leur durée de fonctionnement. Le jury est passé entre Noël et l'An et a retenu 12 propriétés. Ces 12 familles ont reçu un bon d'achat de 30€ à la jardinerie BOTANIC lors de la cérémonie des vœux du Maire. Merci à la quarantaine de Poulainvillois qui rivalisent d'imagination pour faire partager aux habitants la féérie de Noël.

Mr BOUTE Christophe

Mr DEBRAY Didier

Mr DOMONT Armand

Mme GAUSSUIN Annick-Mr DEMANESSE J. Jacques

Mme GAFFE Michèle

Mr GROS Patrick

Mr LEVERT Fabrice

Mr MASSETTI Jean-Pierre

Mr OLIN Aymeric

Mr PETIT Xavier-Mme FAUCHEUX Céline

Mme PILLET Laetitia- Mr HUGET Stéphane

Mr POIRIER Gino

133 Route Nationale

12 rue "de Villers-Bocage à Bertangles"

5 rue de la Pommeraie

6 place du Millénaire

3 rue Joliot Curie

11 rue de la Pommeraie

15 rue de la Pommeraie

6 chemin de la vallée marette

13 rue de la Pommeraie

10 rue Claude Debussy

14 Chemin de Perriot

119 Route Nationale

## 2 NOUVEAUX ATELIERS ORANGE EN JANVIER-FÉVRIER 2023

Suite au succès des derniers ateliers et la demande des différents participants, la municipalité, en partenariat avec Orange, continue de s'impliquer pour vous donner des clés de compréhension et vous accompagner dans ces usages. Ces ateliers numériques sont gratuits, ouverts à tous, que vous soyez Orange ou non.



Nous vous donnons rendez-vous à la salle des associations pour 2 nouveaux ateliers :

- Jeudi 26 janvier à 14 h 00 : Débuter avec son smartphone. Vous découvrirez comment mieux l'utiliser et tirer partie de toutes ses fonctionnalités.
- **Jeudi 9 février à 14 h 00**: Découvrir les réseaux sociaux. Lieux de partage et d'échanges d'informations, ils sont devenus aujourd'hui incontournables.

Pour une meilleure organisation, merci de vous inscrire en mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone au 03.22.43.26.16.

## AJUSTEMENT SUR LE RÉSEAU AMÉTIS

Depuis la rentrée, AMETIS a identifié différents problèmes de régularité et a revu ses horaires. Ils sont réajustés depuis le 03 janvier afin de garantir une meilleure ponctualité sur notre ligne 12. Vous trouverez ces horaires sur :

https://www.ametis.fr/actualites/ajustements-sur-le-reseau-ametis-a-partir-du-3-janvier-2023/.

Différents documents avec nouveaux horaires et guide tarifaire sont disponibles en mairie.

#### RENFORCEMENT DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire, dont le cas de l'élevage de St Fuscien qui a fait l'objet d'abattage préventif, des mesures de renforcement de la biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours sont imposées : confiner vos volailles ou mettre des filets de protection sur votre basse-cour et exercer une surveillance quotidienne de vos animaux. Pour en savoir plus sur l'ensemble des mesures :

http://agriculture.gouv.vr/inflouenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire.

Poulainville fait partie des communes en ZRS (Zone Réglementée Supplémentaire). Voir P 13-14

## LE DERNIER NUMÉRO DU "PAYS DES COUDRIERS" EST DISPONIBLE

L'association du Pays des Coudriers est une association d'histoire locale créée en 1990 dans l'ancien canton de Villers-Bocage.

Son objet consiste à promouvoir l'histoire, le patrimoine architectural et naturel, les traditions et les personnages remarquables de ce territoire rural.

Ses activités sont multiples mais la principale est la publication d'une revue semestrielle "Histoire et Traditions du Pays des Coudriers" dont le n°63 vient de paraître. Cette revue est disponible dans une cinquantaine de points de vente du département.



#### OBLIGATION D'ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Considérant que l'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, un nouvel arrêté a été pris par le maire le 29 décembre dernier. Il concerne l'entretien des trottoirs et caniveaux, le déneigement, la taille des haies et l'élagage. Cet arrêté est affiché sur le panneau d'affichage municipal et sur le site internet de la commune.

#### CHANGEMENT DE GAZ - GRDF COMMUNIQUÉ

GRDF nous informe que les réglages changement de gaz vont débuter à Poulainville.

C'est la société ALTRAN joignable au 03.66.88.17.91 qui est mandatée pour organiser les contacts entre les clients gaz et chauffagistes. Même si le matériel est compatible sans réglages, un passage chez les clients est obligatoire pour vérifier l'installation et changer le détendeur. La bascule en GAZ H est prévue pour octobre 2023.

Les informations plus détaillées sont disponibles sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage municipal.



#### LES COMPAGNONS DU DEVOIR OUVRENT LEURS PORTES

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France vous informent de l'organisation de leurs journées portes ouvertes sur le thème "Formez-vous autrement". Il s'agit d'un véritable moment de rencontre entre métiers, jeunes, familles et Compagnons du Devoir afin de découvrir des métiers et ceux qui les pratiquent au quotidien.

Rendez-vous les 14 et 15 janvier et 15 mars à Boves, 17 Avenue du Superbe Orenoque de 8h30 à 17h30.

#### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Avis de mise à disposition du public, relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Poulainville, évoquée lors de la séance du conseil municipal du 05 avril 2022, est ouverte jusqu'au 18 janvier 2023 inclus.

Le projet de révision est affiché en mairie.

Un registre permettant au public de consigner ses observations est mis à disposition au secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Réunion publique le 18 janvier 2023 à 18h30 salle des Mariages.

#### VŒUX DU MAIRE

C'est en présence de nombreux Poulainvillois, du Président d'Amiens-Métropole, des Conseillers Départementaux, de la Présidente de l'Association des Maires de la Somme, de nombreux élus des villages voisins, des représentants des brigades de gendarmerie d'Amiens et de Villers-Bocage et responsables d'associations que Claude VITRY, notre Maire a présenté ses vœux le 07 janvier dernier.









#### LA VIE ASSOCIATIVE

#### UNE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE EXCEPTIONNELLE

Comme dans toutes les communes de France, le 11 novembre a été célébré par une commémoration au monument aux morts dans nos villes et villages. Cette année, la très forte participation des parents et de leurs enfants sous l'impulsion de la présidente des parents d'élèves avec les anciens combattants fut, de mémoire de Poulainvillois, un rassemblement jamais atteint avec plus de 80 personnes. Sous la direction du maître de cérémonie et après les musiques, est venu le temps de la lecture par les enfants d'un poème et du message de l'union française des anciens combattants.

Après le dépôt de gerbe, la minute de silence et l'appel aux morts, la Marseillaise fut entonnée par les enfants et tous les participants. Lors du vin d'honneur proposé par la municipalité, la médaille du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie fut offerte à Monsieur le Maire Claude Vitry par le président des anciens combattants, Monsieur René Pierre-Louis. Merci aux enseignants qui ont œuvré pour que cette matinée de commémoration soit une réussite. René Pierre-Louis







#### L'ASP VOUS PRÉSENTE SES VŒUX

L'Association Sportive Poulainvilloise vous présente ses meilleurs vœux. Que 2023 vous permette de réaliser vos rêves et vos défis sportifs! Que cette nouvelle année vous apporte de belles surprises...L'association a programmé son gala de danse le 17 juin 2023.

## LA PÉTANQUE POULAINVILLOISE VOUS INVITE

Le bureau de l'association vous présente ses meilleurs vœux pour 2023. L'association vous invite à sa soirée dansante le 29 avril. Au menu : apéritif, cassoulet maison, fromage, dessert, au tarif de 20 €. Inscription auprès de Mr Ledreux 07.72.01.81.73 ou Mr Boute 06.75.22.97.84.



#### CONCERT ZEST'OFF 14 JANVIER CANTABILE

L'école de musique vous propose un concert au centre musical cantabile avec le groupe "Zest'OFF" le 14 janvier à 20h. "Zest'OFF" est un groupe de 6 musiciens et 1 chanteuse formé en 2009. C'est un Zest de vieux amis pris par la fièvre de la musique. Les musiques proposées sont dans des styles variés, souvent orientés jazzy.



#### LOTO DE L'APE LE 12 MARS

Réservez votre après-midi du 12 mars, l'Association des Parents d'Elèves organise son loto à la salle des fêtes de Poulainville.

#### LA VIE ASSOCIATIVE

## PBE VOUS PRÉSENTE À SES ACTIVITÉS DE JANVIER

POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE vous présente ses meilleurs vœux pour 2023. L'association vous a transmis dans vos boîtes aux lettres, son pré-programme 2023 avec de nombreuses activités, visites, animations ou voyages. Vous trouverez dans ce Poulainvillois, un rappel des activités de janvier. Les bulletins d'inscriptions ont été diffusés avec le programme 2023 dans vos boîtes aux lettres.

#### **POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE**

## **ROBIN DES ROUTES** AUVER DES VIES Révisons le Code de la route LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, c'est l'attaire de TOUS, TOUS les jours 1

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE Vendredi 27 janvier 2023 À 17 h 30 Salle des fêtes

#### VARIÉTÉS MUSETTE

Dimanche 29 janvier 2023
De 14 h 30 à 19 h 00
Salle des fêtes de Poulainville
Après-midi dansant
Éric Lalot à l'accordéon et Pascal Grandserre au davier et au chant

rie et un verre de cidre, buvette à disposition.

#### COUNTRY



Le Club Country Route 66 vous souhaite une belle et heureuse année 2023

#### AGENDA 1er SEMESTRE 2023 (provisoire)

18 mars : Hauts de France propre

10 avril: Chasse aux œufs

07 mai : Prix cycliste de Poulainville

08 mai : Célébration de l'Armistice

04 juin : Fête des Mères

10 juin : Rèderie

10-11 juin : Fête foraine





## LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

# Avez-vous bien protégé vos oiseaux?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer;
- surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement;
- protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs;
- 4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);
- nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);
- 6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information: agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -



des Chasseurs



HAUTEMENT PATHOGÈNE EN FRANCE

Mesures de biosécurité renforcées à destination des chasseurs et détenteurs de gibier à plumes ou d'appelants

#### SUR LE SITE DE DÉTENTION DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- Séparer les gibiers à plumes (faisans, perdrix, canards colverts, appelants) des oiseaux d'élevages commerciaux (poulets, canards gras...) pour éviter tout contact direct et indirect par le biais des véhicules, des personnes et du matériel commun.
- Éviter la fréquentation par des animaux sauvages des points d'alimentation et d'abreuvement, en les protégeant.
- Changer de tenue, nettoyer vos chaussures et le matériel utilisé afin d'éviter d'être vecteur passif de virus, après toute activité auprès de vos oiseaux.
- Laisser sur le lieu de détention l'ensemble tenue/matériel et les nettoyer régulièrement.

#### En cas de mortalité anormale :

- isoler et protéger les cadavres ;
- contacter rapidement votre vété rinaire ou votre direction départementale en charge de la protection des populations.

#### LORS DES TRANSFERTS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

 Transporter le gibier ou appelants dans des caisses dédiées; elles seront nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

# LORS DES ÉCHANGES ET ACHATS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- Éviter/limiter les échanges d'oiseaux, la propagation de ce virus s'effectue par contact direct entre animaux ou via les fientes contaminées, les échanges d'oiseaux sur de longues distances sont les plus risquées.
- S'approvisionner dans des élevages faisant l'objet d'un suivi sanitaire, employant des mesures de prévention et soumis à des contrôles officiels.

#### LORS DE LA CHASSE

- Rester vigilant lors de la chasse à toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages<sup>(2)</sup>.
- Contacter rapidement un agent de votre Fédération départementale des chasseurs ou de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage.



RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS FÉDÉRATIONS NATIONALES, Régionales et départementales des chasseurs

#### **ET AUSSI**

HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-Strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

Références réglementaires : (1) Arrêté du 1º août 2001 fixant les mesures sanitaires concernant l'usage des appelants utilisés pour la chasse au gibler d'eau, note de service DGAL/SDSPA/2011-8007; article. 12 de l'arrêté du 8 tévrier 2016 relatif aux mesures de bioséculité dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire / (2) Instruction DGAL/SDSPA/2016-507.